

SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES - MARCHÉS PUBLICS

Directive : 2014/24/UE

Avis de marché

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : MAIRIE MARSILLARGUES, point(s) de contact : Service de la Commande Publique/Marchés Publics, PLACE DE L HOTEL DE VILLE ALEX BOULET BP 23, F - 34590 Marsillargues, Tél : +33 411281331, courriel : marche-public@marsillargues.fr

Code NUTS : FRJ13

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marsillargues.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_H0laL3X_5O,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : COMMUNE

I.5) Activité principale : Autre : Commune.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Assistance technique en restauration collective

Numéro de référence : 2018S01

II.1.2) Code CPV principal : 55523100

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Il a pour objet d'assurer l'assistance technique à la préparation et au service des repas pour les besoins de la ville de Marsillargues. Le marché est un marché de fournitures passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande selon les dispositions des articles 78 à 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est passé sans montant minimum ni montant maximum, et traité à prix unitaires.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

55523100

55321000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRJ13

Lieu principal d'exécution : Marsillargues

II.2.4) Description des prestations : Le prestataire devra assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration de la ville. Il doit pouvoir exécuter les prestations selon le procédé de restauration suivant :

- Livraison de repas en liaison chaude : sur les écoles, auprès des bénéficiaires du portage à domicile.

Le service de restauration dont le Prestataire aura la charge comprend :

- les colaires (écoles maternelles et élémentaires),
- les enfants de la structure petite enfance,
- les enfants des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),
- les élèves du collège Roger Contrepas,
- les adultes des écoles et accueils de loisirs,
- les agents municipaux,
- les personnes âgées utilisatrices du service de portage à domicile

II.2.5) Critères d'attribution :

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du contrat ou de l'accord-cadre :

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Forme de la procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre .

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure concernant le même marché

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 26/03/2018 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Une visite sur site est obligatoire. Elle se déroulera le mercredi 7 mars 2018 à 14h00. Les candidats prendront contact avec les personnes indiquées au Règlement de la Consultation, pour confirmer leur présence ce jour-là.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 19 février 2018